

FORMATION D'UN GROUPE D'ACTION ET DE REFLEXION

LE CONSEIL,

Vu le Procès-verbal de la rencontre du samedi 23 novembre 2019 entre

- Monsieur Luc Delvaux Bourgmestre de Sprimont et
- Monsieur et Madame Lambinon Monsieur et Madame Gilles Représentants de nombreux habitants de Dolembreux

relatif à divers problèmes rencontrés par les habitants de Dolembreux et principalement par les riverains de la rue Piret-Fontaine, et notamment :

- La vitesse excessive dans toute la traversée du village
- L'absence ou le mauvais état des trottoirs
- La mauvaise gestion du carrefour
- L'insécurité des usagers faibles.

Vu le dossier transmis à tous les groupes politiques représentés au Conseil Communal par une soixantaine d'habitants de Dolembreux illustrant les problèmes dont question et présentant des propositions de solution ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et notamment l'article L1122-30, al. 1^{er} ;

« Le conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal; il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure ».

Vu la déclaration de politique générale en son 1^{er} paragraphe « *participation citoyenne* » adoptée par le conseil communal en date du 28 janvier 2019.

Vu le plan stratégique transversal reprenant la stratégie développée par le collège communal et plus précisément :

- **l'objectif stratégique 2. 1** « *Offrir un cadre de vie convivial et adapté aux besoins des citoyens* »
- **l'objectif opérationnel 2.1.2** : « *améliorer la voirie et les équipements communaux* »
- **l'objectif opérationnel 2.1.3** : « *favoriser la mobilité douce et l'accessibilité PMR dans la commune* »
- **l'objectif opérationnel 2.1.4** : « *assurer plus de sécurité dans la commune* »
- **l'objectif stratégique 2.4** « *Renforcer la citoyenneté et la démocratie participative* » ;
- **l'objectif stratégique 2.8** « *Aider les jeunes à s'inscrire dans la citoyenneté et la vie active* »

Considérant la volonté du Collège communal de rapprocher davantage encore le citoyen de Sprimont avec la politique locale ;

En vertu de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur

Sur proposition de :

Sylvie GARRAY, Catherine CHAPELLE, Isabelle MOREAU, Olivier ROUXHET et Michel BEAUFAYS, représentant le MCS Mouvement Citoyen de Sprimont

tous conseillers, conseillères, communaux,

DECIDE :

Article unique :

de former un groupe de réflexions et d'actions composé des habitants de Dolembreux et principalement des riverains de la rue Piret-Fontaine, de deux membres du CDH+, de deux membres du Mouvement Citoyen de Sprimont et de 2 membres de la majorité.

Ce groupe sera chargé d'étudier toutes les possibilités pour parvenir à une résolution des problèmes évoqués dans le dossier dont question et notamment :

- La vitesse excessive dans toute la traversée du village
- L'absence ou le mauvais état des trottoirs
- La mauvaise gestion du carrefour
- L'insécurité des usagers faibles